

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE, DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les personnes auxquelles ont été remis des exemplaires de la pétition contre les fortifications sont invitées à les rapporter dans nos bureaux.

Lyon, 5 janvier 1844.

Il paraît positif que des interpellations seront adressées par quelques membres de la chambre des députés à ceux de leurs collègues qui sont allés à Londres présenter leurs hommages au duc de Bordeaux. Dans cette occurrence, l'opposition radicale comprendra sans doute que sa neutralité doit être complète, à moins que les droits de la chambre ne soient engagés; mais nous ne le pensons pas, puisqu'il ne s'agit, à ce qu'il paraît, que d'introduire dans l'adresse un paragraphe de blâme contre les députés légitimistes.

Dans la visite faite au duc de Bordeaux il y a une protestation dirigée tout à la fois contre la dynastie actuelle et contre la révolution de 1830. L'opposition radicale n'a que faire dans une question de dynastie, et comme les légitimistes n'oseront pas dire toute leur pensée relativement à la révolution de 1830, les députés radicaux n'auront pas à intervenir dans la discussion. Encore une fois, le débat ne les regarde pas; ils n'ont pas à y prendre part, et nous pensons qu'ils feront bien même de s'abstenir de tout vote. Si nous faisons ces réflexions, c'est que notre correspondant nous écrit que l'opposition montre quelque répugnance à laisser insérer dans l'adresse une phrase de réprobation. Cette répugnance nous paraît puérile. D'ailleurs, est-ce sérieusement que les conservateurs vont s'attaquer aux légitimistes? est-ce que le fait qui va donner prétexte à leurs interpellations est de la compétence de la chambre des députés? On ne doit pas prendre au sérieux des débats sur des choses de la plus haute gravité quand ils sont réduits aux proportions d'une simple proposition de blâme.

Le *Courrier de Lyon* s'est de tout temps montré fort hostile envers M. Laffitte, et nous l'avons toujours trouvé très-disposé à l'attaquer violemment; aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir figurer parmi les journaux qui se sont scandalisés des paroles prononcées par cet honorable citoyen en quittant le fauteuil de la présidence.

Le *Courrier de Lyon* se garde bien de discuter la portée du discours de M. Laffitte; il le trouve irrévérentieux, inconvenant, sans en dire les motifs. M. Laffitte a blâmé la politique du gouvernement, et, d'après le *Courrier*, on commet un acte d'irrévérence et d'inconvenance par ce seul fait qu'on n'approuve pas la conduite du ministre Guizot. Ceci est un peu tranchant; mais on sait que ce journal va vite dans ses appréciations: il juge bien plus les choses par rapport aux hommes que les choses en elles-mêmes.

M. Laffitte a prononcé un discours: ce discours doit être détestable. Il a blâmé la politique de la chambre: dès lors son discours est un scandale. Mais voyez donc les paroles elles-mêmes, messieurs, et jugez-les; car, avec votre système de blâme exagéré, il n'y a plus place pour la discussion, et l'opposition n'a plus d'existence légale.

Le fait de la présidence d'âge est dû au hasard et ne peut pas

lier le député qui en est investi; ses opinions restent entières, son droit est de les exprimer.

En occupant le fauteuil de la présidence, M. Laffitte ne pouvait pas faire un discours étranger à ses opinions, et, puisqu'il avait l'occasion d'entretenir la chambre pendant quelques instants, son devoir était de le faire avec conscience et sans réticence; c'est ce qu'il a fait avec autant d'opportunité que de dignité. Nous l'en félicitons. Nous le remercions également d'avoir donné à toute l'opposition un exemple utile, et d'avoir montré à ses jeunes collègues de la gauche radicale que la tribune n'est pas tellement gardée par les conservateurs qu'on ne puisse l'aborder franchement. Nous les exhortons ces jours passés à prendre enfin un rôle plus actif, à sortir de sa somnolence; nous pensons que le discours de M. Laffitte leur fera beaucoup mieux comprendre que nos paroles quels sont les devoirs qu'elle doit remplir. Quand un homme qui a parcouru une carrière si longue, si occupée, ne craint pas les emportements de ses adversaires politiques, les jeunes gens qui siègent autour de lui pourraient-ils s'en préoccuper? Quand il leur donne l'exemple de la sérénité au milieu des clameurs tumultueuses des centres, pourraient-ils se laisser intimider? Qu'est-ce que le bruit de vains cris peut faire à l'émission de nobles idées? Est-ce qu'elles ne les traversent pas pour arriver par la voie de la presse dans tous les points de la France, qui les juge et les apprécie sans songer aux incidents qu'elles ont accompagnées au moment où elles se sont fait jour?

Le *Censeur*, dans l'affaire du mont-de-piété pas plus que dans d'autres, n'est nullement inconséquent. Il soutient aujourd'hui les principes qu'il a posés à des époques antérieures; seulement il ne veut pas sans cesse revenir sur des idées déjà suffisamment exposées et fatiguer ses lecteurs par des redites inutiles.

Le *Censeur* a constamment réclamé contre les prêts usuraires du mont-de-piété; et il faut vraiment avoir une étrange fatuité pour avancer le contraire. Nous n'avons pas attendu, pour signaler les abus qui se rattachent à cette administration, qu'il convint à tel ou tel membre du conseil municipal de les constater et de vouloir y porter remède. Si nous avons, depuis quelque temps, mis moins d'insistance dans nos réclamations, c'est que nous avons remarqué qu'on se souciait fort peu d'y faire droit; si aujourd'hui nous nous montrons assez indifférents en ce qui concerne la réduction qu'on vient d'opérer, c'est qu'elle est sans importance réelle, c'est qu'elle ne fait que pallier le mal. Que voulons-nous? que le mont-de-piété ne fasse pas d'énormes bénéfices sur les personnes nécessiteuses auxquelles il prête. Tant qu'il prélèvera des intérêts plus élevés que ceux qui sont perçus dans les maisons de banque, tant que le cours légal sera dépassé par lui, nous persisterons à considérer qu'il n'y a pas amélioration réelle et véritablement digne d'éloges; nous ne donnerons pas à des mesures arrachées en quelque sorte par la force des choses une importance qu'elles n'ont pas, et nous continuerons à soutenir que le mont-de-piété n'est pas organisé dans des vues charitables.

Nous avons reçu, à propos de notre article sur la coalition des maîtres cordonniers, une lettre signée de trois d'entre eux, lettre

que nous ne reproduisons pas en entier, parce que le ton dont elle est écrite blesse les convenances. Nous nous bornerons à en donner l'analyse.

Les maîtres cordonniers qui nous écrivent assurent que les faits avancés par nous sont inexacts et que nous avons été induits en erreur. Il n'a jamais été question, disent-ils, dans leur société, de maîtrise, ni de violation de la liberté individuelle; enfin, le contenu de notre article est tout-à-fait opposé à ce qui se passe dans leur société. Ils ajoutent qu'ils ont l'approbation des autorités départementale et municipale.

Nous répondrons, nous, à MM. les maîtres cordonniers que nous maintenons comme vrai et parfaitement exact tout ce que nous avons dit dans notre premier article, et qu'il leur sied mal d'équivoquer en disant qu'ils sont autorisés et en confondant la vieille société des cordonniers existant depuis onze ans avec celle qui en ce moment se forme ou se reforme, comme on voudra.

L'une des principales conditions de la nouvelle association est d'empêcher les cordonniers en chambre travaillant pour leur compte de loger en garni des ouvriers travaillant pour des magasins; des visites, des sollicitations ont lieu en ce moment pour obtenir des accessions à la société, et déjà dans les garnis de la rue Noire il y a eu des pourparlers pour faire sortir des ouvriers de leur habitation.

Que les maîtres cordonniers soient bien persuadés que nous connaissons leurs actes en ce qui concerne la formation de la société nouvelle, et que nous les divulguons toutes les fois que cela nous paraîtra nécessaire.

OBSERVATIONS HYDROMÉTRIQUES SUR LE BASSIN DE LA SAÛNE.

Vers la fin de l'année dernière, M. Terme, maire de Lyon, a institué une commission hydrométrique à laquelle il a été donné une double mission:

1^o Organiser dans le bassin de la Saône un système régulier d'observations hydrométriques;
2^o Recueillir les faits observés, comparer les quantités de pluie au débit de la rivière, et parvenir ainsi à calculer d'avance la hauteur de chaque crue.

Cette commission a été composée ainsi qu'il suit:

MM. Bineau, professeur à la faculté des sciences;
Bravais, professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire;

Dupasquier, médecin;
Duverger, ingénieur des ponts et chaussées;
Fournet, professeur à la faculté des sciences;
Lortet, docteur-médecin;
Seringe, directeur du Jardin-des-Plantes;
Tabareau, doyen de la faculté des sciences.

Une commission composée d'hommes si connus par leur amour de la science et leur dévouement au bien public ne pouvait manquer de s'occuper activement de la mission qui lui était confiée.

Nous apprenons qu'un système régulier d'observations hydrométriques dans le bassin de la Saône est en ce moment organisé. Il peut être porté à la connaissance de nos concitoyens, qui tous, sans doute, y prendront un vif intérêt; car ces observations seront non-seulement utiles à la science, mais elles pourront avoir des résultats pratiques d'une haute importance pour les villes situées sur les rives du fleuve, et principalement pour celle de Lyon.

A l'aide d'instruments dits *pluviomètres*, soigneusement observés, l'administration pourrait en effet, par la quantité d'eau tombée dans le bassin de la Saône, connaître, deux ou trois jours à l'avance, la hauteur à laquelle les eaux arriveront à Lyon, et par

FEUILLETON DU CENSEUR — 6 JANVIER.

LE PIANO DE MA TANTE.

FANTAISIE.

Le soir du 26 octobre 1822, je montais en chaise de poste. Où allais-je? Je le savais bien à peu près alors; mais je dois avouer que, jusqu'au moment où j'entendis le pas des chevaux dans la cour de mon hôtel, j'ignorais complètement de quel côté je devais diriger ma course. Peu s'en fallut que je ne songeasse à gagner le Havre, et de là m'embarquer pour les Grandes-Indes. Il faut bien vous dire aussi, pour un peu m'excuser, que j'étais depuis quelque temps en proie à un spleen comme jamais Anglais n'en a éprouvé. Je ne tenais sérieusement qu'à une chose, à la vie, dont je ne savais plus quel usage faire, après surtout l'avoir si mal employée jusqu'à l'âge de mes 26 ans, qui venaient de sonner, jour pour jour, au moment où je me mettais en route. Il fallut, à coup sûr, que mon pauvre être fût bien détérioré, puisque la musique, que j'aimais passionnément, n'avait plus pour moi le moindre attrait, et depuis trois mois mon violon dormait sur une table, couvert de poussière et dépouillé de ses cordes. Je n'avais pas non plus ouvert un livre, pas mis le pied hors de la maison, et j'avais tenu ma porte close à tous mes amis. Evidemment il manquait à mon existence quelque chose que je ne pouvais définir. Ce quelque chose, ainsi que je vous l'ai dit, j'étais sur le point de l'aller chercher aux Grandes-Indes, quand, au moment d'atteler les chevaux à la berline, je reçus une lettre qui fixa enfin mon itinéraire. Cette lettre contenait, entre autres choses, ceci:

« Quand vous aurez le temps de songer à moi, mon cher neveu, vous m'enverrez un choix des morceaux de piano les plus à la mode et les plus jolis. »

— De la musique pour ma tante Gertrude! m'écriai-je, voilà du singulier! Et depuis quand donc ma tante Gertrude est-elle devenue musicienne et touche-t-elle du piano?

Vous comprendrez bien vite la portée de mon exclamation quand vous saurez que ma tante Gertrude avait sur la tête soixante-dix bonnes années

bien comptées, et je ne pouvais pas croire que, depuis dix ans que je l'avais quittée, la fantaisie lui fût venue de se donner un professeur de musique. Cette lettre avait donc décidé mon voyage, et, au lieu d'aller à Singapour, je pris tout simplement le chemin des Ardennes, où ma tante habitait un antique château, vaste comme un monde. M^{me} Gertrude était sœur de mon grand-père maternel. Bonne vieille tante, qui m'aimait éperduement, et à qui, comme un ingrat que j'étais, je songais quand il m'en restait le temps! Cette commission d'achat de musique recouvrait à mes yeux un mystère; et, puisqu'il fallait quelque chose pour me distraire, l'occasion s'offrait excellente. Si le résultat ne répondait pas à mon attente, j'étais toujours le maître d'aller mourir de la fièvre jaune aux Grandes-Indes; au moins j'aurais fait mes adieux à ma bonne tante, ce à quoi je n'avais pas songé. Je n'oubliai pas mon violon, que je rétablis en parfait état, et me voici en route.

Le second jour, j'étais au château de ma tante, qui se trouve à quelques lieues de Laval-Dieu, en deçà de Monthéry, dans la partie la plus boisée du département. Mon cœur battit d'une force singulière quand j'aperçus la tourelle du château qui sortait du milieu d'un massif touffu, et je ne savais à quoi attribuer l'émotion qui me dominait. Mon premier coup d'œil, en entrant dans le salon de ma tante, fut de chercher le piano. A ma grande surprise, je n'en vis aucun. Je lui remis le paquet de musique; elle ne l'ouvrit seulement pas, et ne me donna aucun signe de cette curiosité qui m'eût paru bien naturelle, en un pareil moment, de la part d'une musicienne. Cette musique n'était évidemment pas pour elle. Je fus intrigué au suprême degré. Fatigué de mon voyage, je demandai à aller prendre du repos. Le château de ma tante était délabré; hors les pièces qu'elle occupait, il ne restait plus que quelques chambres habitables dans un petit pavillon séparé de quelques mètres du corps-de-logis. Le domestique de ma tante se composait d'une espèce de maître Jacques, qui avait été valet de chambre de feu M. le marquis, et d'une vieille servante de l'âge de ma tante.

Quand le vieux Bertrand passa devant l'aile gauche du château, la plus voisine du petit pavillon, il se signa, et me dit qu'il était bien heureux que M^{me} la marquise n'eût pas eu l'idée de lui loger dans cette aile, qui est encore assez propre.

— Et pourquoi cela? demandai-je.

— Parce qu'il y a des revenants.

— Vous plaisantez, Bertrand.

— Par ma foi! non, monsieur le vicomte, et la preuve, c'est que tous les soirs il s'y fait un baccanaal de musique... musique d'enfer... un piano qui toute la nuit roule comme le tonnerre...

— Et depuis quand cela dure-t-il?

— Depuis deux ans, que j'en ai le frisson chaque nuit.

— Ah! de la musique dis-je assez haut; ma tante serait donc complice des revenants?

— Il faut que cela soit, Monsieur Raoul, car Madame, dont l'appartement tient à cette porte maudite, et dont la chambre est fermée par un simple verrou, prétend qu'elle n'entend rien.

J'eus un pas pour me diriger vers l'aile du château; Bertrand me retint par le pan de mon habit, et s'écria:

— Au nom du ciel! n'entrez pas là.

Puis il laissa tomber la lumière et s'enfuit à toutes jambes.

— Allons, dis-je, ce bonhomme est un vieux fou, et je gagnai ma chambre, où le sommeil s'empara bientôt de moi; j'avais remis à la nuit suivante de guetter les revenants.

A peine dix heures étaient sonnées que j'entendis en effet les accords d'un piano dans la direction que Bertrand m'avait indiquée. J'ouvris bien vite ma croisée, et je regardai d'abord: aucune lumière ne trahissait la présence de personne; et le piano se prit alors à chanter avec une pureté et une netteté admirables. Je restai ravi, étonné, en aspirant avec bonheur les notes que le vent m'apportait. Le piano jouait la belle et mélancolique sonate pathétique de Beethoven. J'écoutai ce morceau tout entier dans une véritable extase, et ris un peu de Bertrand, qui appelait cette musique céleste musique d'enfer. Mon imagination s'exalta, et je me dis que tous les revenants ne devaient pas être si effrayants et qu'ils apparaissaient sans doute quelquefois sous forme d'anges. Je refermai ma croisée et me livrai à une foule de réflexions. Quand les chants eurent recommencé, je sortis du pavillon, et, le cœur ému, les membres tremblants, je me dirigeai vers l'aile du château où était le piano. Guidé par les sons, je montai l'escalier et arrivai à une porte contre laquelle j'ap-

suite prendre, lors de circonstances extraordinaires, toutes les mesures propres à prévenir les effets des crues de la rivière.

Après avoir essayé divers instruments, la commission s'est arrêtée à un pluviomètre à flotteur, c'est-à-dire à un appareil qui consiste en un long cylindre dans lequel se meut un flotteur dont la tige graduée indique la quantité d'eau tombée.

La commission a établi des relations avec la société centrale d'agriculture à Paris, la société d'émulation de Lons-le-Saunier; M. Delarive, professeur à Genève; M. Guyot, professeur à Neuchâtel; M. Bonnet, professeur d'agriculture à Besançon; M. d'Oussières, colonel du génie, etc. Grâce à ses actives démarches, dix pluviomètres fonctionnent aujourd'hui sur les divers points ci-après indiqués :

- 1° A Vesoul : M. Kienné, garde du génie, observateur.
- 2° A Montbéliard : M. Alexandre, garde du génie, observateur.
- 3° A Bourbonne-les-Bains : M. Blisson, garde du génie, observateur.
- 4° A Gray : M. Jacquard, garde du génie, observateur.
- 5° A Dôle : M. Baudelot, garde du génie, observateur.
- 6° A Lons-le-Saunier : M. Renevey, concierge des bâtiments militaires.
- 7° A Joux (fort près Pontarlier) : M. Gaudin, capitaine du génie.
- 8° A Besançon : M. d'Oussières, colonel du génie.
- 9° A Chalon-sur-Saône : M. Tavernier, ingénieur des ponts et chaussées.
- 10° A Lyon, au Jardin-des-Plantes, sous l'inspection de M. Seringe.

Outre le concours des personnes ci-dessus désignées, la commission compte sur celui de quatre correspondants qui sont déjà munis d'appareils nécessaires à leurs opérations; ce sont : M. Delarive, pharmacien à Dijon, qui tiendra les observations recueillies soit à Dijon même, soit sur deux points du canal de Bourgogne; M. Puvris, qui communiquera les notes relevées soit à Bourg, soit à Marciat; M. le curé de Montmerle et M. Souvanau.

Ainsi est terminée la première partie du travail imposé à la commission, c'est-à-dire l'organisation des moyens d'observer la quantité d'eau tombée dans le bassin de la Saône. Elle aura maintenant à se réunir de mois en mois pour comparer entre elles les feuilles qui lui seront adressées par les divers observateurs, comparer les quantités de pluie avec le régime de la rivière, objet sur lequel les ingénieurs des ponts et chaussées s'empresseront de fournir tous les renseignements qui leur seront demandés.

Nous avons dit que l'établissement de pluviomètres sur divers points du bassin de la Saône aurait une utilité pratique; un fait tout récent vient confirmer déjà ce que nous avons annoncé. Au mois d'octobre dernier, un des membres de la commission hydrométrique écrivit de Belfort à son président, M. Lortet, que le Doubs et tous les ruisseaux affluents étaient prodigieusement gonflés. Cette lettre, datée du 17, arriva à Lyon le 19, et ce fut seulement le 21 que la crue de la Saône avait atteint son maximum.

On voit que l'administration aurait pu, en cas de besoin, prendre des mesures pour prévenir les fâcheux résultats d'une inondation.

Paris, le 3 janvier 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La question de la dotation pèse sur la poitrine de M. Guizot comme un lourd et incessant cauchemar; elle lui a déjà causé plus d'une insomnie, et elle lui en causera plus d'une encore, si même il n'y trouve sa perte.

On doit se souvenir de ce que nous rapportions à ce sujet il y a trois semaines : les députés ministériels arrivaient à Paris; ils allaient trouver M. Guizot, et ils lui faisaient part des embarras dans lesquels allait le jeter sa résolution de présenter un projet de dotation. Vous allez vous compromettre, lui disaient-ils, et cela sans assurer le succès de votre loi. A quoi M. Guizot répondait : Qu'y faire? j'ai la main forcée!

Il est résulté de là une petite conspiration. M. Guizot a dit à ses amis : Révoltez-vous contre moi et contre mon projet. Répondez-vous dans tous les salons, et criez-y le plus haut et le plus fort que vous pourrez que la présentation de ce projet serait une chose dangereuse; répétez-le sans cesse, partout où vous vous rencontrerez avec quelqu'un qui pourra reporter vos paroles en haut lieu. Défendez-moi contre mes propres faiblesses, et donnez-moi, en un mot, les moyens de résister.

Ce complot, qui jusqu'à présent ne s'était tramé que dans l'ombre, a éclaté hier, dans la réunion des bureaux, avec un merveilleux ensemble. De toutes parts des voix ministérielles se sont élevées pour interpellier le ministre et savoir s'il avait l'intention de saisir la chambre d'un projet de dotation, et pour lui exprimer que le parti conservateur lui-même verrait avec beaucoup de peine un tel projet jeté dans les débats de la chambre comme un élément de plus de désunion et de division dans ses

rangs. Le ministère a fait l'étonné, comme s'il ne s'attendait à rien de tout cela; mais, au fond, M. Guizot, M. Duchâtel et M. Lacave-Laplagne étaient satisfaits en entendant MM. Fulchiron, Darblay, Lebohe, Muret de Bord, d'Haussonville, F. Delessert, et autres zélés ministériels, protester de toutes leurs forces contre la pensée d'un projet de dotation. Ces protestations étaient un dernier argument qu'ils pouvaient faire valoir auprès de la liste civile pour la décider enfin à ne plus penser à la dotation Nemours.

Quant à l'espèce d'indépendance dont ont fait preuve, dans cette circonstance, certains députés que nous ne sommes pas habitués à voir désobliger le ministère, nous dirons qu'il ne faut pas exagérer leur mérite à cet égard. En vain prétendraient-ils qu'ils viennent de faire quelque chose dans l'intérêt des contribuables; les contribuables ne leur doivent certainement aucune reconnaissance, car tous, en déclarant qu'ils ne sauraient se décider en ce moment à voter une dotation pour M. le duc de Nemours, ont ajouté que le roi pouvait très-bien augmenter la pension de son fils, que cela était sans inconvénient, que le passif de la liste civile, qui se dit déjà fort endettée, n'en serait qu'un peu plus fort, mais qu'à la mort de Louis-Philippe tout cela se réglerait; que jamais la France n'avait refusé de payer les dettes d'aucun de ses rois, et qu'elle ne s'y refuserait pas encore, le cas échéant.

D'où nous concluons que les députés ministériels, qui se donnent aujourd'hui le ton de protéger la fortune des contribuables, ne sont déterminés à agir ainsi que par la crainte de déplaire à leurs électeurs, qui leur ont défendu, sous peine de non réélection, de voter aucune espèce de dotation; mais qu'ils se réservent bien de prendre leur revanche et de montrer leur amour et leur complaisance pour la dynastie, lorsqu'à la mort du roi on viendra nous dire que la liste civile laisse pour vingt ou vingt-cinq millions de dettes et qu'il faut les payer.

C'est encore une comédie qui vient de se jouer, et nous sommes bien aises que le pays le sache.

— La répulsion contre le projet de dotation s'est révélée hier avec une telle force que le *Constitutionnel* déclare ce matin que jamais il n'a été partisan d'un semblable projet et qu'il ne le sera sous aucun ministère. L'aveu est bon à constater pour le rappeler au besoin, si par hasard M. Thiers voulait recommencer un jour la tentative dans laquelle le ministère du 29 octobre n'a pu réussir.

— La commission de l'adresse s'est réunie aujourd'hui dans le cabinet de M. Sauzet. Elle a décidé qu'elle manderait successivement dans son sein divers membres du cabinet pour en obtenir des explications sur les questions abordées dans le discours de la couronne. C'est M. Saint-Marc Girardin qui paraît devoir être nommé rapporteur, à moins que M. Bignon, ralliant à lui deux voix de conservateurs, se donnant la sienne et obtenant celles MM. Ducos et Bethmont, ne l'emporte sur M. Saint-Marc Girardin. Qui serait alors écarté comme suspect de trop d'indulgence pour M. Guizot.

— Un seul fait permettra aux députés d'apprécier l'impartialité de certaines cours royales dans la distribution des annonces judiciaires aux différents journaux de leur ressort : c'est que l'on n'a pas même demandé à un grand nombre de journaux de l'opposition des renseignements sur leur publicité. Le choix des feuilles privilégiées était donc arrêté à l'avance, en dehors de la principale considération qui devait le décider. Si l'intérêt des justiciables ne préoccupe nullement les cours royales, elles ne s'inspirent donc que des considérations politiques? On le supposait déjà d'après les résultats; mais il n'est pas sans importance de le constater d'après les procédés.

— L'affaire de M. le juge-suppléant Desfontaines a jeté la confusion dans les rangs de la cour de cassation. L'un de ses membres, M. Madier de Montjau, qui se rappelle que sous la restauration il n'était pas de ceux qui désiraient le moins vivement la chute du gouvernement, s'en va disant partout que vouloir faire condamner M. Desfontaines parce qu'il est allé à Londres, c'est une maladresse et une injustice; que, pour son compte, il ne le condamnera pas; que M. Mérilhon ne saurait le condamner plus que lui, attendu que M. Mérilhon, lui aussi, bien qu'il eût, en sa qualité d'avocat, prêté serment à la branche aînée, n'a pas cessé un seul instant de conspirer contre elle, etc., etc.

Ces déclarations de M. Madier de Montjau ont bouleversé le ministère, qui, pour en affaiblir la portée, n'a rien trouvé de mieux à faire que de dire que ce magistrat était tombé en démission. Ce fait n'est nullement exact; il est formellement démenti par le *National*, qui explique, avec les détails les plus curieux, comment les choses se sont passées et ce qu'il faut en croire. L'article du *National* est à lire d'un bout à l'autre, car il fait voir à quels procédés peuvent quelquefois avoir recours certaines gens quand ils se voient dans l'embarras.

— L'opposition éprouve quelque répugnance à laisser insérer dans l'adresse une phrase de réprobation contre les députés qui sont allés à Londres saluer le duc de Bordeaux; elle craint que

cette phrase ne soit invoquée plus tard comme une provocation à la présentation d'une nouvelle loi d'exception. Il est probable que, si la phrase est proposée, et si par suite le débat s'engage entre M. Berryer et le ministère, elle restera neutre et se contentera de regarder faire.

Le *Journal des Débats* est toujours d'avis qu'une grande manifestation parlementaire contre les partisans du prétendant est une chose opportune et nécessaire; mais il y a dans le parti conservateur quelques hommes qui ne partagent pas cette opinion, et qui ne se laisseront entraîner qu'à leur corps défendant.

Les organes du parti légitimiste, de leur côté, paraissent redouter très-peu la manifestation dont on les menace.

— On parle de nouveau de la retraite de M. Martin (du Nord), qui s'en irait rejoindre M. Teste à la cour de cassation et qui serait remplacé au ministère de la justice par M. Hébert. Nous ne pouvons croire qu'on songe à faire ainsi arriver au pouvoir l'inventeur de la *complicité morale*. M. Guizot a suffisamment d'amis et de coreligionnaires dans le cabinet; c'est assez de M. Dumon, sans qu'on lui donne encore M. Hébert.

— Les gérants des divers journaux légitimistes saisis la semaine dernière ont comparu devant le juge d'instruction. Là, ils ont appris que non seulement ils étaient poursuivis pour des articles contenus dans les numéros saisis, mais qu'il aurait encore à répondre d'articles publiés dans de précédents numéros.

Si ces numéros renfermaient des délits, pourquoi donc n'ont-ils pas été saisis? C'est là une question que tout le monde se fera, et à laquelle, quant à nous, nous ne trouvons pas de réponse satisfaisante.

— Cinquante députés de l'opposition manquaient hier dans leurs bureaux. La liste en a été communiquée cet après-midi au *National* par plusieurs de leurs collègues mécontents de cette négligence; elle sera mise demain sous les yeux du public et des électeurs, qui, grâce à la franchise de la feuille radicale, franchise dont aucun autre journal n'ose donner l'exemple, connaîtront la coupable conduite de leurs représentants.

DISCUSSION DES BUREAUX AVANT LA NOMINATION DES COMMISSAIRES DE L'ADRESSE.

1^{er} bureau. — M. Saint-Marc Girardin dit quelques mots de l'Université, et, au sujet du voyage à Londres, il croit que le moment est venu pour la chambre de proclamer de nouveau son attachement à la révolution de juillet et à la dynastie.

M. de Valmy dit que les députés légitimistes seront prêts à répondre si on les interroge à la tribune.

2^e bureau. — M. Lebohe, ami de M. Guizot, déclare que, quoique disposé à soutenir la politique ministérielle, il déploierait de voir présenter un projet de loi tel que celui de la dotation, qu'il considère comme éminemment imprudent et impopulaire. Il se plaint, ainsi que M. Leseigneur, de l'état de souffrance où est notre commerce intérieur, malgré l'optimisme du discours du trône. Il signale l'affaiblissement de notre commerce extérieur.

M. Leseigneur, s'expliquant sur la dotation, déclare que plusieurs de ses amis et lui, partisans de la politique du cabinet, sont très-décidés à repousser le projet de dotation; il désire que le ministère prenne en considération l'opinion de ses amis eux-mêmes.

M. Fulchiron se plaint des fraudes commises par des négociants français, et de ce que le ministre du commerce n'a pas tenu compte des observations du conseil supérieur des manufactures à cet égard. Il repousse aussi la dotation.

M. Aylies fait un discours de politique générale, dans lequel il énumère les échecs du cabinet pendant la dernière session.

M. Duvergier de Hauranne aborde la question de l'alliance anglaise, dont il n'est pas l'ennemi systématique. Il pense toutefois qu'on ne devrait pas de nouveau se livrer à cette alliance sans condition ni garantie, comme le fait le discours de la couronne. Or, la France a proposé à l'Angleterre de résister d'un commun accord, en Serbie, aux empiétements de la Russie, et l'Angleterre a refusé. A Constantinople, c'est sur l'intervention de sir Stratford Canning que la France, insultée à Jérusalem, a obtenu... à Beyrouth... une réparation ridicule. En Grèce, il n'y avait pas d'accord avant la révolution du 3 septembre, et si la force des choses l'a établi, les dernières nouvelles prouvent que déjà il commence à faiblir. La question du droit de visite est-elle aussi un motif d'entente cordiale? Deux ans la chambre s'est préoccupée de cette affaire. L'an dernier elle n'a pas voulu y voir un prétexte pour contrarier le ministère, et elle a exprimé son vœu national. Ce vœu a excité un grand éclat de rire en Angleterre, où l'on a dit que la chambre reculait cette année, ou que le droit de visite deviendrait annuellement le prétexte d'un vœu banal inséré dans l'adresse. Si je suis bien informé, dit-il, voici comment les choses se sont passées. M. Guizot a écrit à lord Aberdeen que le vœu de la France était pour l'abolition des traités de 1831 et 1833, lord Aberdeen a répondu que le vœu de l'Angleterre était contre, et, après deux dépêches du même genre, les choses en sont restées

pliquai l'oreille. Je ne sais si je fis du bruit; toujours est-il que l'harmonie cessa subitement. J'hésitai pendant quelques minutes; enfin je cherchai le moyen d'ouvrir la porte. Elle céda facilement, et j'entrai plus tremblant encore qu'auparavant. Je m'étais muai d'une lanterne sourde dont je promenai les rayons autour de la chambre; je ne vis rien qu'un piano ouvert, vers lequel je m'avançai. Je posai les doigts sur les touches d'ivoire; elles rendirent des sons; il n'y avait donc pas de fantasmagorie de ce côté. Je vous ai dit que la chambre de ma tante attendait à cette pièce. A travers les ouvertures de la porte, je vis bien filtrer quelques rayons tremblotants d'une lampe; je m'approchai, et, regardant par les écartés de la boiserie, j'aperçus les rideaux du lit si bien fermés qu'il m'était impossible de savoir si ma tante était ou non derrière ce rempart de soie.

Je me décidai à remonter dans ma chambre. J'attendis quelques instants : le piano restait muet. Alors je m'armai de mon violon un peu en tremblant, et, dominé par une grande émotion, j'en tirai quelques gammes qui me parurent merveilleusement pures. Mes doigts couraient presque malgré moi sur les cordes. Je jouai alors la romance du *Saule* avec un sentiment et une énergie que je ne me connaissais pas. J'attendais : le piano résonna à son tour sous une grêle de notes fines et nettes qui pleuvaient sous des doigts admirablement constitués. J'entamai à mon tour la sonate pathétique de Beethoven, et j'entendis distinctement le piano qui se mit à me suivre après une douzaine de mesures. Je m'arrêtai alors, et, recommençant le morceau, la première note que je donnai se trouva d'accord avec celle du piano; nous jouâmes ainsi en duo cette admirable composition. Quand ce fut fini, je jetai précipitamment mon violon sur le lit, et je roulai au bas de mon escalier pour remonter non moins vite celui qui conduisait à la chambre du revenant. Comme la première fois, dès que je fus à la porte, le silence le plus complet régnait dans la pièce; comme la première fois, j'entrai en tremblant et vis toujours le piano ouvert et dont les cordes frémissaient encore sous l'harmonie.

Mais cette fois, ô prodige! j'aperçus près de la pédale... quoi? une pantoufle que le revenant avait oubliée dans la précipitation de sa fuite. Cette pantoufle était brodée avec un rare talent; la soie y courait en tous sens et formait des dessins exquis qu'on eût dit tracés au pinceau. Mon

premier mouvement fut de porter cette pantoufle à mon cœur, puis à mes lèvres; mais je m'arrêtai, frappé de l'idée qu'elle pouvait appartenir à ma tante Gertrude, et même à mes propres yeux ce mouvement entraînait aurait paru ridicule.

Un simple examen suffit pour me prouver que ce ne pouvait être là chaussure au pied de ma tante. Cette pantoufle était longue à peine comme ma main (et je l'ai petite), tandis qu'il faut bien l'avouer, ma tante Gertrude avait un pied au moins du double. Il n'y avait donc plus de doute, quelque être mystérieux habitait le château, et il était impossible que ma tante l'ignorât, ou plutôt il était évident que le fil du mystère était entre ses mains. L'inspection de cette charmante pantoufle me fit faire des rêves magiques; en un instant j'eus taillé dans l'illusion, comme un sculpteur dans le marbre, la plus belle et la plus pure créature que jamais imagination exaltée ait pu concevoir. Armé de ma jolie pantoufle, je fis le tour de la pièce, cherchant le long de la muraille la porte par laquelle elle avait dû s'enfuir : la vieille tapisserie qui la recouvrait ne présentait pas la moindre ouverture, hors celle qui conduisait dans la chambre de ma tante, où, cette fois, la lampe était éteinte. J'examinai le parquet : pas la moindre trace de trappe.

Je m'en retournai à mon pavillon, où je soupirai sur mon violon deux ou trois airs de *Cendrillon*; c'était une allusion assez délicate à laquelle elle ne répondit pas ou ne voulut pas répondre. Je m'endormis à grand peine, et je passai la nuit la plus fiévreuse. J'étais résolu, d'ailleurs, d'en causer avec ma tante le lendemain, ce que je ne manquai pas de faire. Quand je lui demandai où était le paquet de musique que je lui avais apporté, elle me dit l'avoir envoyé chez un de ses voisins, ce qui n'était pas : Bertrand n'avait pas bougé du château. A propos du concert nocturne, elle me répondit qu'elle entendait bien quelquefois une sorte de vacarme, mais que c'était sans doute la vieille Marthe qui psalmodiait des cantiques en s'accompagnant d'une guitare. Je lui exposai ma première visite dans la pièce, puis ma seconde, et enfin je lui exhibai la pantoufle qui attestait évidemment la présence de quelqu'un. Une petite rougeur courut sur les joues amaigrées de ma tante, et je surpris au coin de ses lèvres un sourire dont je ne pus pas définir le sens. Elle voulut s'emparer de la pantoufle; je m'y opposai, et lui dis positivement que je ne comptais la rendre qu'à son propriétaire.

Je parlai en termes si exaltés et si amoureux de la mystérieuse musicienne, que ma tante parut pénétrée d'un sentiment de compassion pour moi. La journée se passa à ne causer que de mon aventure. Quand vint le soir, je me promenai avec une agitation fiévreuse dans ma chambre, jusqu'à ce que sonnât l'heure où devait commencer mon concert invisible. A dix heures précises, les gammes roulèrent sur le piano, et j'y répondis par un accord sur mon violon. Nous entamâmes de part et d'autre, et presque sympathiquement, la symphonie pastorale.

Quand la première partie fut achevée, je me rendis avec précaution jusqu'à la porte du sanctuaire; je la poussai si légèrement que je croyais ne pouvoir être entendu.

Il n'y avait plus personne dans la pièce. Je repoussai la porte, et en dehors je donnai un nouvel accord sur mon violon : deux minutes après le piano me répondait. Nous continuâmes alors notre symphonie, et, tout en jouant, je repoussai du genou la porte et entrai : le piano jouait toujours. Involontairement je fermai les yeux, et nous achevâmes le morceau, moi me rapprochant toujours du piano. Quand j'ouvris enfin les yeux, je me trouvai face à face avec ma tante et une jeune fille plus belle encore que je ne l'avais rêvée, du moins à ce que me laissa voir la lanterne sourde qui se trouvait sur le piano. Mon premier mouvement fut de me jeter aux pieds de la jeune fille et de lui essayer la pantoufle : elle lui allait à merveille.

C'est donc vous! m'écriai-je, et, parti de là, je lui fis une déclaration dans les termes les plus passionnés, et j'embrassai M^{lle} Gertrude de toute ma force.

Nous passâmes dans la chambre de ma tante; le reste de la nuit fut consacré à autre chose qu'à faire de la musique. Ma tante me fit une confidence que je vous tairai, mais sur laquelle je laisserai, lecteurs, votre imagination divaguer tant qu'il lui plaira. Sachez seulement que deux jours après ma tante éloigna du château ses vieux domestiques, et que pendant leur absence nous partîmes tous les trois pour Paris. Quinze jours après, j'épousai ma charmante cousine... (je suis indiscret...) et je trouvais enfin ce quelque chose qui manquait à ma vie, et que je n'aurais certes pas rencontré aux Grandes-Indes.

LOUIS DE GRANGEVEUVE.

(Extrait du *Monde musical*.)

la. S'il en est ainsi, il y a eu, comme le dit le discours du trône, *entente cordiale* entre les deux gouvernements, mais *entente cordiale* pour se moquer de la chambre et du pays.

M. de Tracy s'inquiète des projets d'influence sur le gouvernement espagnol. L'Espagne est le pays qui souffre le moins qu'on s'occupe de ses affaires.

M. Nisard a fait l'apologie du ministère en tout ce qui concerne la politique extérieure et intérieure. M. de Tracy ayant émis un vœu pour la liberté de l'enseignement, M. Nisard ne s'oppose pas à ce qu'on donne quelques facilités, soit pour fonder des établissements en concurrence avec ceux de l'Université, soit pour quelques changements de détail dans les méthodes. M. Nisard souscrit à tout ce qui se fera, pourvu que l'Etat conserve le droit d'institution et d'inspection, pourvu qu'il continue à tenir d'une main ferme la clef des carrières littéraires, pourvu qu'on ne soit pas libre en France de faire de l'instruction publique une branche de commerce soumise aux seules chances de la concurrence, pourvu qu'on ne soit pas libre d'ignorer ce que nos pères ont su et ce qui depuis trois siècles donne à la France cette supériorité intellectuelle qu'on oublie trop pour la supériorité de la force au-dehors.

3^e bureau. — M. Ducos ne s'arrête pas à la béatitude du discours du trône. Il pénètre dans la situation et demande si l'agriculture et le commerce ont obtenu les légitimes contentements qu'ils réclament depuis si long-temps. Jamais peut-être à aucune époque le commerce maritime de long cours n'a été plus en souffrance. On essaierait vainement de citer une seule nature d'opérations extérieures qui ne donne pas des pertes énormes. L'orateur attaque la conduite du cabinet, sa tendance à favoriser exclusivement le culte du veau d'or. Il demande si la visite courtoise de la reine d'Angleterre suffit pour calmer nos justes ressentiments de 1840. Le cabinet a-t-il obtenu un relâchement dans les stipulations du traité relatif au droit de visite? a-t-il obtenu la reconnaissance de notre protectorat sur Taïti, la consécration de notre conquête sur l'Algérie, le partage des vastes comptoirs de la Chine, l'abandon des vieilles réclamations de Portendic? Nullement. Nous sommes en paix avec tout le monde : rien de mieux si cette paix relève le drapeau national et élargit le cercle de notre influence politique ou de nos débouchés commerciaux; mais si les Etats-Unis exagèrent, contre les produits de notre industrie, leurs tarifs prohibitifs, si le Mexique nous ferme ses ports, si Buenos-Ayres spolie nos nationaux, si l'Espagne dénationalise son propre pavillon pour expulser le nôtre, si la Belgique s'éloigne de notre alliance commerciale, si Saint-Domingue ne paie pas sa dette, si l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Belgique se refusent au paiement de notre créance, il faut que le ministère soit bien facile à contenter, et qu'il se fasse une étrange illusion sur le mérite de ses actes ou sur le succès de sa politique.

M. Lanjuinais parle dans le même sens.

M. Berryer a dit qu'il serait prêt à répondre devant la chambre si on l'interrogeait sur son voyage à Londres.

4^e bureau. — M. Desmousseaux de Givré fait un discours ministériel.

M. de Larcy, à propos du voyage à Londres, parle dans le même sens que M. Berryer.

Sur une interpellation de M. de Sade, relative à la dotation, M. Lacave-Laplagne dit que les motifs qui ont commandé le silence au gouvernement dans le discours du trône lui commandent à présent la même réserve.

5^e bureau. — Pas de discussion.

6^e bureau. — M. Lherbette se défie de l'équilibre annoncé entre les dépenses et les recettes. Pourquoi, dit-il, n'a-t-on pas inscrit dans le budget la dépense de l'ambassade en Chine?

M. Muret de Bord est satisfait de tout; mais il croit que les sympathies du pays et ses intérêts encore moins ne sont pas dans le projet de loi de dotation.

M. Bethmont voudrait que le gouvernement présentât sur les chemins de fer des lois plus acceptables que celles qui ont été soumises récemment à la chambre. Il réclame une loi sur l'organisation des prud'hommes et une loi sur les livrets des ouvriers. Il accuse les nominations légitimistes faites par le gouvernement et l'extrême condescendance de celui-ci envers le clergé. Il s'étonne des empiètements du discours du trône pour l'Angleterre; ils sont surtout étonnants si l'on n'a rien obtenu pour le droit de visite.

M. Vitet fait l'éloge du gouvernement.

M. Roger (du Nord) trouve que les mots *entente cordiale* manquent de dignité.

M. Duchâtel laisse la question de dotation derrière le rideau, comme l'a fait M. Laplagne. Quant aux maires destitués, est-il étonnant que sur 37,000 maires une douzaine n'ait pas répondu à la confiance de l'autorité? On n'accusa pas le ministère de favoriser le parti républicain, et cependant on trouverait bien en France douze maires prêts à saluer la république. Le gouvernement ne peut répondre de l'hostilité de quelques membres du clergé qui profitent de la liberté comme tous les autres citoyens. Il s'attache à justifier les mots d'*entente cordiale* par l'union qui existe entre les deux gouvernements.

7^e bureau. — M. Darblay, ami de M. Guizot, après avoir effleuré quelques questions d'économie politique, déclare qu'il repoussera la dotation.

M. Lavalette voit un contre-sens entre l'état du pays et la satisfaction que respire la harangue royale.

M. Dezobris déplore le défaut de prospérité de l'industrie agricole dans les deux tiers de nos départements.

M. Thiers fait plusieurs interpellations à MM. Guizot et Martin. Au sujet de l'intérieur, il demande à M. Martin si la question des petits séminaires est résolue dans le nouveau projet de loi sur l'instruction publique, et dans quel sens elle l'est.

Au sujet du droit de visite, M. Guizot a répondu qu'une négociation était entamée, que le cabinet anglais avait admis cet examen, et que le vœu de la chambre et du pays serait pris en considération. L'Angleterre et la France s'entendent sur la question d'Espagne.

M. Martin a fait une réponse insignifiante et nulle à M. Thiers, et dont celui-ci a déclaré ne pas se contenter.

8^e bureau. — Il y a eu un débat entre MM. Guin-Gridaine et de Tocqueville sur notre situation à l'égard de l'Angleterre.

MM. Jules de Lasteyrie et de Tocqueville ont vu peu de dignité dans l'abandon si affectueux avec lequel on parle de cette puissance dans le discours du roi.

M. Hébert a cherché à le justifier.

MM. Fould et de Chabaud-Latour ont fait des observations de peu d'importance.

9^e bureau. — M. d'Haussonville, gendre de M. de Broglie et ami de M. Guizot, a pensé que le projet de dotation n'était pas raisonnable; que semblable projet avait toujours amené une crise dans le cabinet. Du reste, il croit que la session sera peu politique, et il s'en réjouit.

M. Billault réfute avec habileté cette dernière assertion. Il si-

gnale l'état de convalescence perpétuelle du cabinet, état qui ne doit pas conduire à la santé, mais à une sorte d'étiologie. Ce n'est pas dans une pareille situation qu'on peut faire les affaires du pays.

MM. d'Angeville et Delessert pensent comme M. d'Haussonville sur la dotation.

M. d'Angeville dit qu'il n'y a pas lieu de parler du voyage à Londres dans l'adresse, les faits étant inconnus, incertains.

MM. Chambolle et Richard protestent contre toute loi d'exception qu'on voudrait proposer à la chambre contre les partisans des prétendants quelconques.

MM. d'Haussonville et F. Delessert croient que les députés qui sont allés à Londres doivent être blâmés par la chambre.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 janvier 1844.

Par suite d'une hausse de 5/8 0/0 sur les fonds anglais, la rente a ouvert avec une amélioration de 20 centimes sur le dernier cours d'hier.

Avant l'ouverture, on a fait 82 55 et 57 1/2, et le premier cours du parquet a été 82 55. Il y a eu d'abord un peu de baisse, et la rente est tombée à 82 45; mais elle n'a pas tardé à se relever, et elle est remontée à 82 70.

La rente a fléchi de nouveau au moment de la clôture, et le dernier cours du parquet a été 82 60.

Dans la coulisse, la rente est restée demandée à 82 65.

Cinq pour cent.	124 25	Trois pour cent belge.	707 50
Quatre et demi pour cent.	109 25	Banque belge.	707 50
Quatre pour cent.	105	Caisse Lafitte.	707 50
Trois pour cent.	82 50		
Actions de la Banque.	3210		
Obligations de Paris.	1385		
Rentes de Naples.	107		
Etats Rhodaniens.	104 1/2		
Dette active d'Espagne.	50 0/0		
Cinq pour cent belge.	105 0/0		

CHERBON DE FER.

Paris à Rouen.	845 75
Paris à Orléans.	870
Rouen au Havre.	655
Strasbourg à Bâle.	212 50

On lit dans le *Journal de Béziers* :

« Au mois de septembre dernier, M. le sous-préfet Quintard, plus puissant que le roi, s'avisait d'abolir la loi municipale, et créa maire de Béziers notre commissaire de police. Nous apprenons que, le 27 novembre, il a été formé par MM. de Nattes-Villecomtal et Fabregat un pourvoi en cassation contre cet arrêté à jamais fameux de M. Quintard. C'est M. Martin (de Strasbourg) qui soutiendra ce pourvoi.

« On assure, en outre, que le même jour a été communiquée au ministre de l'intérieur une requête de nos deux premiers conseillers municipaux aux fins de l'autorisation de poursuivre M. Quintard en diffamation. »

Le *Journal de la Mayenne*, quoique désigné par le tribunal civil de la Mayenne pour l'insertion des annonces judiciaires, n'a pas été admis par la cour royale d'Angers. Le *Journal de la Mayenne* est tiré à 500 exemplaires, et la feuille d'annonces qui a été désignée compte à peine une dizaine d'abonnés. Qu'est-il résulté de cette préférence? C'est que le président du tribunal civil de la Mayenne, pour suppléer à l'insuffisance de la publicité qui eût été donnée à une annonce importante, vient d'ordonner une annonce supplémentaire dans le journal exclu. Les frais seront doubles pour le malheureux saisi que concerne cette affaire. Un tel fait n'a pas besoin de commentaires.

Il paraît que décidément M. de Mackau s'oppose à l'établissement du bureau de contrôle dont la chambre des députés avait voulu que le ministère de la marine fût pourvu. On lit à ce sujet dans le *Journal du Havre* :

« La mesure recommandée par les chambres, comme tant d'autres dont les contribuables seuls recueilleraient le fruit, est venue échouer contre le mauvais vouloir des bureaux et mourir au milieu de complications sous lesquelles on l'a étouffée. »

Le *Journal la Flotte*, en annonçant le départ de Lorient pour l'Angleterre de la corvette à vapeur le *Cuvier*, qui va y changer son arbre de couche, dit :

« Les Anglais ne verront pas, dans le *Cuvier*, un de nos beaux bâtiments à vapeur, car l'on dit, au contraire, que c'est un des plus mal construits, du moins quant aux formes. Ce navire, excessivement fort d'échantillon et qui devrait avoir une machine de 450, n'en a une que de 320 seulement; aussi marche-t-il fort mal et doit-il sa marche ordinaire à la bonté de sa machine, qui est anglaise et fonctionne, dit-on, admirablement bien. L'on a commis, dans la construction du *Cuvier*, la même erreur que dans presque tous nos grands bâtiments à vapeur, c'est-à-dire que le déplacement n'est pas en rapport avec la capacité du navire : avec de larges soutes capables de contenir plus de 500 tonnes de charbon, le *Cuvier* peut à peine en prendre 300 par son tirant d'eau. De pareilles erreurs sont vraiment impardonnables de la part d'hommes aussi instruits que nos ingénieurs de la marine royale, et souvent nous voyons cependant ces mêmes erreurs se reproduire. »

Nous lisons dans le même journal :

« Le port de Lorient est en ce moment encombré de navires de toutes sortes et principalement de navires à vapeur. Trois grands paquebots de 450 chevaux sont à la mer, et la machine de l'un d'eux seulement, le *Caribée*, est en montage. Cette machine, fournie par le Creuzot, est, dit-on, fort belle. Ce bâtiment ne pourra guère commencer ses expériences avant trois ou quatre mois.

« Une chose est digne de remarque au sujet de ces bâtiments transatlantiques : c'est que, sur dix-huit appareils, seize fournis par l'industrie particulière sont ou reçus ou en montage à bord des divers navires dans les ports, tandis que les deux seuls fournis par notre établissement d'Indret ne sont pas encore sortis des ateliers de construction. Que penser de cela? »

On lit dans le *Breton* :

« Une compagnie nouvelle vient d'établir un service de remorqueurs pour la Loire supérieure, qui mettra Nantes en relations directes, dans un temps fixe et à des prix modérés, avec tout l'est de la France, de telle sorte que notre entrepôt et nos raffineries pourront trouver des débouchés sûrs et importants à Roanne, Lyon, Marseille, etc.

« Déjà des ordres ont été donnés pour que les nombreuses balles de coton en destination pour Roanne et qui jusqu'à ce jour se rendaient par le Havre fussent désormais acheminées par la voie de Nantes. Il appartient maintenant à l'habileté de nos négociants et de nos armateurs de tirer tout le parti possible des facilités de communication qui leur sont offertes, et que complète, vers le nord, la navigation des canaux divers par lesquels la Loire est reliée au Rhin.

PREMIÈRE PARTIE.

1^o Ouverture.

2^o Chœur de *Marguerite*, chanté par la société des chœurs, dirigée par M. Jansenne.

3^o Solo de violon, exécuté par M. Cherblanc.

4^o *Viva Bacco e Amor*, duo chanté par MM. Poitevin et R...

5^o Romances chantées par M. Jansenne.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o Ouverture.

2^o Air italien, chanté par Mlle Nan.

3^o Duo pour violoncelle et violon, exécuté par MM. Georges Hail et Cherblanc.

4^o Duo de *Mazaniello*, chanté par MM. Delahaye et Poitevin.

5^o Romances chantées par Mlle Miro-Camois.

6^o *Brise du soir*, chœur chanté par la société des chœurs, dirigée par M. Jansenne.

7^o Duo de la *Norma*, chanté par Mmes Nan et Miro-Camois.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Un des membres zélés de la société d'émulation de l'Ain a distribué, dans la dernière séance, quelques graines d'une courge d'une nouvelle espèce, nommée *courge-marron*, qui peut être d'une grande ressource dans beaucoup de ménages.

« Cette courge se distingue des autres par une pulpe plus délicate, plus féculente, et, ainsi que l'indique son nom, elle a le goût de la châtaigne, sans être aussi sucrée. Quelques graines reçues en mai dernier ont levé au bout de sept jours et donné en octobre des fruits qui ont été cueillis avec soin. Cette courge est entièrement pleine; la coque en est fort dure, et la chair d'un tissu très-fin, très-serré et homogène. Elle se cuit très-promptement dans l'eau sans se dissoudre, et devient alors féculente et savoureuse. Elle peut même subir de nombreuses transformations et des apprêts variés dans les ménages. Confitée, aromatisée et glacée par morceaux en guise de marrons, elle est d'une délicatesse extrême et justifie tout-à-fait le surnom qui lui a été donné. Les membres de la société d'émulation de l'Ain présents à la séance ont pu s'en convaincre, et ont reçu précieusement les graines qui leur ont été distribuées.

« Il est à remarquer encore qu'en la cueillant à l'état de maturité parfaite, on peut la conserver plusieurs mois sans qu'elle perde rien de ses excellentes qualités. Ce sera une ressource de plus pour l'hiver. »

— Nous lisons dans le *Courrier de la Drôme* :

« Un événement malheureux est venu attrister les habitants des communes de Montmeyran et de Chabeuil. La dame Bérard, jeune veuve de trente ans, revenait, le 22 décembre dernier, de la foire de Chabenil, dans la voiture de son beau-frère. Arrivée en face du château de Vilgelat, cette dame poussa un faible gémissement et tomba sans connaissance. Son beau-frère, croyant qu'elle n'était qu'évanouie, se hâta de la faire transporter chez M. Sauzet, propriétaire du château, où tous les secours lui furent prodigués. On s'empressa de faire venir de Chabeuil M. le docteur Eydoux, qui déploya en vain dans cette occasion toutes les ressources de son art et de son expérience : la mort avait été subite. Elle avait été occasionnée, d'après l'habile docteur, par une *fièvre insidieuse*, maladie dont on est frappé au milieu de la santé la plus florissante et qui souvent n'est précédée que par des accès très-légers. »

Tribunaux.

QUAND L'AMOUR S'EN VA...

Dans un petit village de l'arrondissement de Sceaux brillait il y a deux ans, parmi les plus jolies filles, une charmante enfant, fraîche, rose et riant comme une fleur des champs. Adélaïde était son nom, quinze ans étaient son âge, et comme elle était fort jolie et très-riante, tous les garçons l'aimaient et la faisaient danser au bal de l'endroit. André, l'un des plus beaux garçons de la commune, l'emporta sur ses nombreux rivaux; il obtint l'amour de la fillette, et bien plus encore... A seize ans, la pauvre Adélaïde était mère, et André, le volage, abandonnait sa victime et son enfant.

Quand l'amour s'en va, dit la sagesse des nations, l'amitié reste. Mais ici le proverbe a menti : une profonde inimitié s'est placée entre les deux amants, et ce sentiment de haine, assez bien motivé de la part de la fillette délaissée, n'était pas moins actif dans l'âme du volage séducteur.

Un jour, il y a de cela un mois, jour de la fête du village, un grand bal réunissait dans une vaste salle, tendue de draperies et illustrée de quelques quinquets, toute la jeunesse des environs. André y était venu, et ce don Juan champêtre faisait le beau et le galant auprès des jeunes filles, tandis que la pauvre Adélaïde, accompagnée de sa mère, venait demander à la danse quelques consolations pour son désespoir.

La triste délaissée se livrait mélancoliquement à une *queue du chat*, lorsqu'elle aperçut son perfide dans un quadrille voisin. Aussitôt, brouillant la figure et traversant les groupes des danseurs, elle s'élança sur André, le saisit au collet et le secoue avec fureur en l'accablant de toutes les injures que lui inspirent sa passion et sa colère. La mère d'Adélaïde accourut prêter main-forte à son enfant. N'aurait-elle pas mieux fait de la protéger deux ans plus tôt contre la séduction que de la secourir aujourd'hui dans sa vengeance?

L'affaire fit du scandale; le bal fut troublé. André, l'impitoyable André, porta une plainte contre Adélaïde et contre sa mère.

Ees voici aujourd'hui au banc de la septième chambre de police correctionnelle.

Adélaïde déclare être âgée de dix-sept ans. C'est un des plus frais visages de village que l'on puisse voir. Son air est doux et modeste, et les larmes lui viennent aux yeux en racontant la trahison de son amant; elle prétend que, dans le bal, il lui a porté un coup de pied.

André, froid, impassible, est à la barre. C'est un garçon bien taillé, aux grands yeux, aux belles dents. Il dépose devant le tribunal une chemise lacérée, et dit : « Voilà comment mademoiselle et sa mère m'ont arrangé; je demande justice, et qu'on les prie de me laisser tranquille. »

L'insensible André ne jette pas même un regard sur sa victime; il s'apitoie sur les lacérations de sa chemise, et n'a pas un mouvement de compassion pour un cœur qu'il a déchiré.

Le tribunal, après avoir entendu M^e Duez pour André, a renvoyé de la plainte la mère d'Adélaïde, mais la fille a été condamnée à 16 francs d'amende.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Copenhague, le 15 décembre :

« Une terrible tempête a régné le 11 et le 12 décembre dans le district de Veile, province de Jutland septentrional. Un grand

Chronique.

LYON.

Voici le programme de la soirée musicale qui sera donnée par M. Jansenne, lundi prochain 8 janvier, au Cercle Musical.

nombre de voitures de toute espèce qui circulaient sur les routes, et surtout celles qui présentaient une grande surface au vent, ont été renversées et brisées.

» Les eaux du port de la ville de Veile ont débordé et sont montées à une telle hauteur qu'elles ont enlevé un brick qui se trouvait sur un chantier, tout prêt à être lancé, et l'ont submergé dans le port.

» Les eaux ont pénétré dans un grand nombre de maisons et de magasins, où elles ont endommagé et détruit des effets et des marchandises pour une valeur de plus de 300,000 rigsbankdaler (700,000 f.). Indépendamment de cela, deux moulins ont été incendiés par la foudre et ont été réduits en cendres.

» Plus de deux cents personnes ont péri dans le désastre.

— Les travaux qui s'exécutent aux Champs-Élysées pour l'exposition des produits de l'industrie avancent assez rapidement, favorisés par la douceur de la température. La charpente est presque dressée, et l'aile du couchant est déjà couverte. Mais tout cela ne se fait pas sans accident, et voici ce qu'on lisait ces jours-ci au-dessus d'un tronc placé près de la porte principale : « Pour la veuve et les enfants d'un malheureux ouvrier couvreur tombé le 25. »

Ce malheureux père de famille, en tombant du toit qui n'a cependant pas plus de dix mètres de hauteur, s'est tué sur-le-champ.

— On a vu à la Chaux-de-Fonds, canton de Saint-Gall (Suisse), le 20 décembre dernier, à dix heures du soir, un superbe météore de la forme d'une boule de feu, qui a passé au-dessus de ce bourg dans la direction du S.-E. au N.-O. ; il grossissait à vue d'œil, et, arrivé sur la partie occidentale du village, il s'est dissipé en forme d'éclat, mais sans bruit, et a produit une fort grande lumière que plusieurs personnes ont prise pour un éclair. Le 21 au soir, à neuf heures, un phénomène de cette nature s'est encore aperçu, mais moins gros, et sa course moins rapide était du N.-E. au S.-O. ; sa forme était oblongue.

Le même phénomène a été aperçu à Berne et à Fribourg.

— La cour royale de Douai (chambre des appels de police correctionnelle) a statué, à son audience du 22 décembre dernier, sur une question qui intéresse de près les expéditeurs de boissons. L'administration des contributions indirectes soutenait que l'expéditeur est tenu de faire transporter ses liquides dès la première minute du délai accordé par le congé, et que le moindre retard est une contravention. La cour a décidé que, pourvu que le transport fût fait dans le délai, quelle que fût l'heure du départ, le vœu de la loi était satisfait.

— Un tremblement de terre ressenti à Cherbourg l'a été également à Guernesey. On écrit de cette île :

« Vendredi dernier, à 4 heures 50 minutes de l'après-midi, il y a eu deux violentes secousses de tremblement de terre. Un bruit souterrain se faisait entendre pendant que les meubles tremblaient et dansaient dans les maisons. La population s'était empressée de sortir des maisons et de se réunir dans High Street. Les vitres se brisaient, les portes s'ouvraient avec fracas. La consternation était générale. Chacun s'est couché le soir avec les plus grandes appréhensions. Dieu n'a pas permis qu'il survint des malheurs. L'opinion générale ici est qu'il y a eu quelque tremblement terrible en France et que notre secousse en a été la suite. »

Fort heureusement, cette prévision ne s'est pas réalisée.

Nouvelles Etrangères.

RUSSIE.

On écrit des frontières de Russie, 16 décembre : « L'ukase qui ordonne la translation des israélites des districts frontières dans les provinces de l'intérieur reçoit en ce moment son exécution. »

» Cette mesure frappe près de cent mille âmes. Les familles reçoivent des passeports de l'autorité portant l'indication du lieu désigné pour leur résidence, et quelques jours après elles doivent avoir vendu et réalisé tous leurs biens. »

SUISSE.

LUCERNE. — Tout le canton est maintenant dans un calme parfait. Les amis et les ennemis des jésuites paraissent avoir conclu une suspension d'armes; mais cet instant de repos n'est que le calme de l'armistice et ne s'étend pas au-delà. Les deux partis paraissent vouloir profiter réciproquement de ce temps de répit pour découvrir la faiblesse de chaque position et les points d'attaque les plus vulnérables. Une paix réelle, solide, n'est pas encore conclue et doit être précédée d'une lutte décisive. Des deux côtés les armées sont en présence, des deux côtés on espère la victoire et on craint la défaite.

Les choses ne peuvent pas durer ainsi; les dés doivent être jetés. La question doit être décidée et traitée sérieusement. Comme on l'a déjà dit, on pense que la majorité du grand-conseil frappera le coup décisif et appellera les jésuites; mais de là à la sanction du peuple la distance deviendra difficile à franchir. Depuis l'année 1841, la position des partis s'est puissamment modifiée, et l'opposition a considérablement grandi. Cependant quelques personnes doutent encore de ce changement, et il se pourrait qu'en 1844 un nouvel esprit souffle sur ce canton.

INDES ET CHINE.

Des maladies se sont déclarées de tous côtés dans le Scinde, et à peine si sur 16,000 hommes de l'armée anglaise 3,000 ont pu tenir la campagne. Tous nos postes, à l'exception d'Hydrabad, sont restés exposés aux attaques des Beloochees. Une révolution paraît imminente dans le Punjab. A Gwalior, il est impossible qu'une prochaine collision n'ait lieu. Les insurgés se sont mis en campagne. Le Punjab et le Gwalior ne tarderont pas à devenir le théâtre d'opérations militaires.

Les nouvelles de la Chine sont du 30 novembre. Tout y était en paix, mais les maladies y sévissaient toujours. Sir Henry Pottinger a fait un traité supplémentaire avec la cour de Pékin, contenant quelques prévisions sages et salutaires dans le but d'empêcher que l'esprit de l'empereur ne conçoive quelque ombrage de l'arrivée dans sa capitale des ambassades étrangères.

Outre M. Morrison, un des interprètes chinois les plus distingués, ont été victimes des maladies qui désolent Hong-Kong : MM. Foote, écuyer, et le capitaine Dehavilland. Ces maladies tiennent à des causes locales ou temporaires, à de mauvais campements de troupes établis dans des situations peu favorables. L'expérience remédiera peu à peu à tous ces inconvénients.

L'empereur a donné son approbation aux derniers arrangements commerciaux. Voici ce que nous lisons dans le Canton-Press du 23 septembre, au sujet du traité supplémentaire dont nous avons parlé plus haut :

« On dit que, dans le traité supplémentaire qui vient d'être si-

gné entre le plénipotentiaire anglais et le haut commissaire impérial, ont été introduites des clauses garantissant à toutes les autres nations les mêmes privilèges de commerce et de navigation qu'aux Anglais. Nous croyons que cela s'est fait pour rendre inutiles les négociations entre le gouvernement chinois et les agents des autres nations, qui trouveront à leur arrivée les choses établies sur un bon pied. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — Le public est prévenu que l'on abonne à l'ECHO DES FEUILLETONS, par livraison, à 60 c. simple, et 75 c. avec gravures. On trouvera au bureau des volumes pour étrences, savoir : les trois années parues de l'ECHO DES FEUILLETONS, à 9 fr. 50 c., belle reliure, et 12 fr. 50 c., richement reliée.

La GALERIE DES FEMMES DE SHAKSPEARE, collection de 45 portraits, gravés sur acier, au prix de 16 fr., richement reliée. Chez M. AUVRAY, rue de l'Hôpital, n° 37.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 3 janvier 1844.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIÉ.	COURS DU JOUR.
1,500	4,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	3,775	
525		Nouvelle émission	3,800	
1,000	700	Saint-Etienne	1,600	
450	600	Grenoble	1,500	
800	750	Saône-et-Loire	850	
400	700	Dijon	500	
5,000	750	Trois villes du Midi	400	
1,740	600	Turin	545	
1,000		Montpellier	725	
1,000		Besançon	480	
1,000		Reims	450	
1,000		Metz	780	
560	500	Valence	550	
500	500	Mulhouse		
500	1,400	Saint-Chamond		
500	1,000	Bourges	1,000	
600	500	Nancy		
1,000	1,000	Nevers	1,000	500
5,500	440	Venise		
400	500	Naples		
1,000	1,000	Moulins	468	
1,000	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	630	
1,000	1,000	Union	500	
1,000	800	Société civile		
1,000	1,000	Grange et Culatte		
1,000	1,000	Côte-Thiollière		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond	500	
2,510		Compagnie des mines des Lites		
520	3,000	Compagnie du Villars	530	
800	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles	3,000	
800	500	Société Lyon des transp. Rh.-Saône	4,000	
154	10,000	Rhône supérieur		
200	3,000	Gonjoles sur Saône p. marchandises		
4,500	1,000	Compagnie de l'Aigle	8,750	
450	2,000	Sur le Rhône	1,400	
500	2,000	de la Feuille	2,250	
220	2,000	du Palais-de-Justice	1,725	
1,800	1,000	de l'Isle-Barbe	1,500	
6,000		et Gare de Vaise	380	
2,200	3,000	Canal de Givors	600	
240	3,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	7,200	
800	1,000	Moulins à vapeur de Perrache	4,900	
2,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
1,500		Banque de Lyon		5,500
2,000	500	Omni	900	
800	5,000	Société riveraine d'assurance	480	
400	3,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,925	
	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,175	
		Chemin de fer d'Avignon à Marseille		658 75

ÉTUDE DE M^{re} VUY, SUCCESSION DE M^{re} QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N° 11.

A placer par hypothèque.

DIVERS CAPITAUX en dettes à jour et en rentes viagères.

A vendre.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES situées dans les départements du Rhône et de Saône-et-Loire.

IMMEUBLES à Lyon et aux Brotteaux, situés dans les meilleurs quartiers.

BEL EMPLACEMENT pour construction à la descente du pont Lafayette.

S'adresser audit M^{re} Vuy. (9568)

A céder de suite.

UN OFFICE D'HUISSIER

A Mâcon (Saône-et-Loire).

S'adresser à M^{re} Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1, à Lyon. (4152)

A vendre pour cause de cessation de commerce, A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX.

UNE FABRIQUE DE GALONS ET RUBANS, composée de quatre métiers à la barre de 24, 26, 28 et 30 pièces, en activité depuis vingt-cinq ans, avec bonne clientèle, et divers objets de magasin.

S'adresser côte Saint-Sébastien, n. 19, au 1^{er}, à Lyon. (415)

A vendre de suite.

UN DES PREMIERS CAFÉS de Vienne (Isère), avec bonne clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur Maurice, limonadier, quai du Rhône, à Vienne. (396)

A vendre présentement.

UN JOLI FONDS DE CAFE-ET-BOULANGERIE, situé dans une magnifique position, à l'arrivée des omnibus.

S'adresser, pour les renseignements, place de la Pyramide, n. 6, à Vaise. (427)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

A louer de suite.

UN GRAND MAGASIN

POUR ENTREPOT,

Rue de l'Angile, 8, près du quai de Bondy.

S'adresser passage de l'Argue, 11. (2321)

AVIS.

Vente au prix de revient de laine à matelas, couvertures de toutes les espèces, qualités et dimensions, de la fabrication de J. LOUBET et C^{ie}, rue Sainte-Hélène, 2, au fond de la cour, à Lyon. (426)

AVIS.

On a perdu, depuis samedi 30 décembre, un PORTFÈVILE contenant des billets de banque. DEUX CENT CINQUANTE FRANCS de récompense à ceux qui en donneront des nouvelles ou le rapporteront à M. Rollin, boulanger, rue Neyret, n. 3. (428)

AVIS.

M. CHARLES JONAS, professeur d'anglais et d'allemand, enseigne ces deux langues. S'adresser, n° 22, rue Terraille, au 4^e. (421)

BAISSE DE PRIX DU COKE.

L'usine à gaz de la Guillotière livrera son coke aux prix suivants :

Pris à l'usine. 2 fr. 25 c.

Rendu à la porte. 2 40

— à domicile. 2 65

Une remise de 25 centimes par 100 kilogr. sera faite pour les parties de 1,000 kilogr. et au-dessus.

Des boîtes sont placées place de l'Herberie, 4, et quai de Retz, 45, pour recevoir les demandes. (7854)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

A louer de suite.

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

LE LOCAL VASTE ET COMMUNE dans lequel est exploité depuis longues années l'HOTEL D'ALBON, situé à Lyon, rue des Deux-Cousins, 1, près la place Saint-Jean. Le propriétaire de la maison, qui habite au 1^{er} étage, offre d'y faire les réparations convenables. S'adresser à lui pour traiter. (418)

AVIS.

Un jeune homme âgé de vingt-un ans, nouvellement établi, et connaissant la partie de l'épicerie, désirerait trouver une place dans cette partie ou dans toute autre branche de commerce. Il donnera les renseignements convenables.

S'adresser chez M. Poncet, architecte, quai Fulchiron, n. 5. (422)

GRAND RESTAURANT

Place du Plâtre et passage Tholozan, au 1^{er}.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus; dîners au cachet à 1 fr. 40 c., et par abonnement au mois à 30 fr. Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service.

On trouvera bonne cuisine et carte très-variée. Potage, quatre plats au choix, demi-bouteille vin vieux du Beaujolais et trois desserts. (413)

MESSAGERIES L'AIGLE. SERVICE DE LYON A GRENoble

PAR VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont. A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinat. (2284)

MAUX DE DENTS.

Seul dépôt de l'Essence Colombine brevetée d'invention, guérissant de suite les maux de dents, et rafraîchissant en outre dans leurs alvéoles les dents qui vacillent, à la pharmacie Macors, rue Saint-Jean, 50. — Prix : 1 fr. le flacon avec l'instruction. (9033)

A DATER DU 1^{er} JANVIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7311)

AVIS.

ON est prié de ne pas confondre le PAPIER épispastique sans odeur ni douleur, avec les contrefaçons ou imitations. Dépôts, à Lyon, chez MM. André, pharmacien des Célestins, et Vernet, place des Terreux, et dans toutes les villes, chez les pharmaciens dépositaires. (3056—6676)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulailleur, 19.